

Qu'est-ce qu'une stock option ?



CC0 Public Domain, via
Pixabay

Notre réponse du 23/01/2017

En recherchant sur Internet, j'ai trouvé deux définitions du mot « stock option » sur deux sites différents.

*Ensuite, une définition sur un site appelé **Management Package** et réalisé par deux avocats du barreau de Paris :*

« Que sont les stock-options ?

Outil légal d'intéressement au capital, les stock-options (options d'achat ou de souscription d'actions) permettent aux Managers d'une entreprise de souscrire ou d'acheter, pendant une durée déterminée, des actions de leur société (ou d'une société du groupe) à un prix fixé à l'avance qui ne peut pas être modifié pendant la durée de l'option.

Quelles entreprises peuvent attribuer des stock-options ?

Toutes les sociétés par actions (sociétés anonymes, sociétés en commandite par actions, sociétés par actions simplifiées), qu'elles soient cotées ou non.

Qui peut bénéficier de stock-options ?

Les Managers bénéficiaires peuvent être salariés ou mandataires sociaux dirigeants de la société qui attribue les stock-options, sous réserve de respecter certains plafonds individuels et collectifs (cf. question suivante).

Des stock-options peuvent aussi être attribuées par une société à des Managers de sociétés appartenant au même groupe sous certaines conditions. A noter que l'attribution de stock-options à des dirigeants est assortie d'une obligation légale de conservation. »

Vous en saurez plus [ici](#)

Cordialement,

[Eurêkoi](#) – Bibliothèque Publique d'Information